

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2020

DON DE CONGÉS PAYÉS MEMBRES SECTEUR MÉDICO-SOCIAL - (N° 3020)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 7

présenté par

M. Minot

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« permettant le don de jours de repos aux personnes des secteurs sanitaire et médico-social en reconnaissance de leur action durant l'épidémie de covid-19 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence, dans l'hypothèse où les amendements élargissant le périmètre de la proposition de loi étaient adoptés.